

## **Règlement du concours #instavesone**

### **Article 1 - Organismes**

Le musée Vesunna et un groupe d'étudiants de l'IUT de Périgueux en projet tutoré organisent un jeu concours de photographies dans le cadre de son programme de développement du quartier Vésone. Le règlement de ce concours est publié sur les pages facebook, instagram, et sur le site du musée Vesunna.

### **Article 2 - Calendrier**

Les dates du concours : du 13 décembre jusqu'au 31 janvier 2018 à 00h00. Les votes auront lieu dès la clôture du concours du 1er février au 15 février 2019. La remise des prix aura lieu au musée Vesunna à la fin du vote à partir du 15 février 2019 jusqu'au 15 mars. Les gagnants pourront venir librement au musée Vesunna pour récupérer leur(s) lot(s) durant les heures d'ouverture.

### **Article 3 - Principe du jeu**

Prendre une photo classique ou photo type "selfie" originale sur l'un des 7 points du parcours gallo-romain matérialisé au sol par une ligne rouge. Celle-ci devra être prise dans les lieux suivants présents sur le parcours de la ligne rouge :

- Tour de Vésone
- Centre national de préhistoire
- Château barrière
- Eglise de la cité
- Jardin des arènes
- Rempart Rue Romaine
- Rond point Charles Durand ( Derrière Tour de Vésone )

Le concours se déroule en deux temps : du 13 décembre au 31 janvier les participants prendront une photo de leurs choix et devront par la suite la publier sur Instagram avec le hashtag #instavesone afin de pouvoir participer.

Les 20 meilleures photos seront diffusées sur le compte Instagram dédié au concours sur des critères d'originalité et de créativité, puis soumises à un vote à partir du 1er au 15 février.

### **Article 4 - Conditions de participation**

Le concours est ouvert à tous à partir de 15 ans. La participation des mineurs est soumise à l'autorisation écrite du ou des représentants légaux. La participation au concours requiert de publier la photographie sur le réseau social Instagram sur leur profil personnel et d'ajouter obligatoirement le hashtag #instavesone.

Sont interdites les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant, de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur ou hors sujet par rapport à la thématique du concours.

### **Article 5 - Désignation des gagnants**

Les vingt sélectionnés seront soumis aux votes du public du 1er au 15 février sur le compte Instagram dédié au concours.

Les cinq photos ayant récoltées le plus de "likes" sur le compte Instagram du concours seront désignées gagnantes. Les résultats seront rendus publics sur les réseaux sociaux officiels du musée Vesunna et de la ville de Périgueux. Les gagnants seront informés par un message privé sur leur profil Instagram le vendredi 15 février 2019. Le message précisera les conditions de récupération des prix.

#### Article 6 - Prix

Les cinq gagnants du concours remporteront les prix suivants :

- 1er lot : Enigm' Antic 2 places + 2 formules midi 16€ et 2 cocktails offerts au Watson's Pub
- 2ème lot : 2 places spectacles Odyssee + Springfield Bagels 2x 2 menus
- 3ème lot : 2x2 menus Springfield Bagels + 9 verres à bières à Watson's Pub
- 4ème lot : Phil des saisons 2 repas + 5 verres à bières Watson's Pub
- 5ème lot : 10 verres de bières Watson + 1 bon Nooï
- Nooï : 50 bons de réductions → autres participants

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni échangeables, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité. En cas d'absence à la remise des prix, les participants auront un délai d'un mois pour récupérer leur lot au musée de Vesunna - Parc de Vésone, 20 Rue 26ème Régiment d'Infanterie, 24000 Périgueux.

#### Article 7 - Droit à l'image

Les 20 photographies sélectionnées sont enregistrées dans un fichier informatisé.

Les gagnants et/ou leur(s) représentant(s) légaux autorisent l'utilisation des photographies dans toutes les publications papier, numériques ou internet liées à l'évènement sans que cette utilisation puisse laisser prétendre à d'autres droits que le lot gagné et pour toutes opérations liées au présent concours et à la promotion du musée gallo-romain en dehors de toutes opérations commerciales, sans limite de temps. Le musée Vesunna s'engage à toujours mentionner les copyrights propre à chaque photographie. Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Pour les mineurs, un responsable légal devra signer une autorisation attestant que la photographie sur laquelle apparaît le mineur peut être exploitée dans le cadre du concours #instavesone.

#### Article 8 - Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents et de leurs représentants légaux à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature. De plus, tout comportement jugé inapproprié par les organisateurs lors du concours entraînera automatiquement la disqualification du participant incriminé.

Fait à Périgueux,

le 29/11/2018